

## DECISION DU PRESIDENT.CA 146-2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;

Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;

Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;

Vu l'arrêté n° 2022-143 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET

**Objet de la décision**Demande de déclassement de matériel de la Faculté de Santé

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver la liste du matériel à déclasser.

Le Président rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature, Le Directeur général des services Didier BOUQUET Signé le 27 octobre 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Mise en ligne le : 28/10/2022



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Faculté de santé IRIS 1		
20/10/2022	nom de la structure		Laboratoire MiNt		
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don (DDN)	Observations (destination finale du matériel) (Directeur général des services)
DETECTEUR MS/MS SYST LC/MS/MS	1592 16/10/2003	obsolète, jouvence programmée dans CPER	non	non	Enlèvement négocié dans l'appel d'offres
DETECT MS/MS SYST LC/MS/MS	1593 16/10/2003	obsolète, jouvence programmée dans CPER	non	non	Enlèvement négocié dans l'appel d'offres
HPLC MODULE/DETEC/INSTALLATION	1594 06/11/2003	obsolète, jouvence programmée dans CPER	non	non	Enlèvement négocié dans l'appel d'offres Détecteur 2487 repris par équipe CARME MITOVASC (M Legros)
Détecteur Photodiode Array detector 996 WATERS	1575 20/09/2000	obsolète, jouvence programmée dans CPER	non	non	Enlèvement négocié dans l'appel d'offres
HPLC modulaire pompe 600 + autosampler 717 Plus	02/11/1998	obsolète, jouvence programmée dans CPER	non	non	Enlèvement négocié dans l'appel d'offres Pompe 600 reprise par équipe CARME MITOVASC (M Legros)



ZETASIZER 2000 Malvern Instruments	1587 22/11/2002	obsolète, titrateur ne fonctionne plus et n'est pas			Enlèvement négocié avec le fournisseur
GRANULOMETRE LAZER Mastersizer 2000 Malvern Instruments		obsolète, cellule ne fonctionne	non	non	Enlèvement négocié avec le fournisseur
ELECTRODES ZEM4289 Malvern Instruments	1609 10/07/2006	obsolète, titrateur ne fonctionne plus et n'est pas			Enlèvement négocié avec le fournisseur

<sup>\*</sup> La liste des matériels informatiques de moins de 5 ans ou qui ne sont pas totalement amortis, ainsi que la liste des autres matériels mis à la réforme, doivent être transmises à la Direction des affaires financières par le Secrétariat général pour traitement. Celle-ci transmet la liste complète des matériels réformés au Commissariat aux Ventes des Domaines